

Question écrite N° : 2650**Face à la dégradation des routes cantonales, quelle réponse ?**

Depuis les années 80, des montants importants, de l'ordre de 100 à 150 millions par année, sont investis dans le canton Jura pour la construction de l'autoroute A16. Ces montants sont financés en majeure partie par la Confédération et à hauteur d'environ 5% par le canton du Jura.

Pour l'année 2014, la part cantonale représente 4.8 millions pour un montant d'investissements sur le territoire jurassien de 104.6 millions.

Renseignements pris auprès de l'AJUBIC (Association jurassienne des bureaux d'ingénieurs civils) et de la SSE Jura, avec l'achèvement de l'A16, ces montants vont considérablement diminuer pendant les quatre prochaines années (90 mio en 2015, 41 mio en 2016, 12 mio en 2017 et 4 mio en 2018), de concert avec la part cantonale qui est proportionnelle.

Compte tenu des enjeux et de l'importance pour les Jurassiennes et les Jurassiens de la réalisation de l'A16, une part importante du budget des infrastructures routières a donc été absorbée pendant de nombreuses années par la construction de cette route nationale, au détriment du budget de la maintenance et de l'aménagement du réseau cantonal.

En conséquence, ce dernier, comme certaines traversées de village, est en relativement mauvais état et la sécurité des usagers est même localement compromise.

La dégradation de l'état d'une route en fonction du temps n'est pas linéaire mais s'accélère de manière significative, notamment après 25-30 ans. Dès lors, si des travaux d'entretien réguliers et adéquats ne sont pas effectués avant ce délai, les coûts de réparation et d'assainissement des tronçons concernés seront d'autant plus élevés et pourront même aller jusqu'à la reconstruction.

Une étude de juillet 2010, menée par SMI (Industrie suisse des enrobés bitumineux) et INFRA (Fédération des constructions d'infrastructures), montre à cet égard que, si l'on se réfère aux comptes routiers 2005-2007 (source OFS), les dépenses consenties pour les améliorations, les corrections et l'entretien du réseau, par kilomètre de route, sont largement inférieures à la moyenne nationale dans le canton du Jura (qui occupe le 25^e rang sur 26 cantons).

Nous constatons dès lors que notre canton a manifestement du retard dans l'entretien et l'aménagement de son réseau routier cantonal et que l'état de ce dernier a tendance à s'aggraver avec le temps.



Par ailleurs, et depuis 2001, le canton du Jura, comme tous les cantons suisses, bénéficie d'une rétrocession sur l'encaissement de la RPLP, destinée à compenser les frais non couverts du trafic routier qu'il doit assumer. L'objectif initial consistait à offrir des fonds cantonaux supplémentaires pour entretenir et améliorer le réseau routier. Le montant annuel représente plusieurs millions pour le Jura et pourtant les dépenses d'entretien annuelles n'ont pas été adaptées en conséquence depuis l'entrée en vigueur de ces dispositions. Une adaptation du budget permettrait de maintenir des activités économiques importantes dans les bureaux d'ingénieurs et les entreprises de génie civil. A contrario, une réduction des investissements dans ce secteur conduira à des difficultés économiques inévitables et préjudiciables.

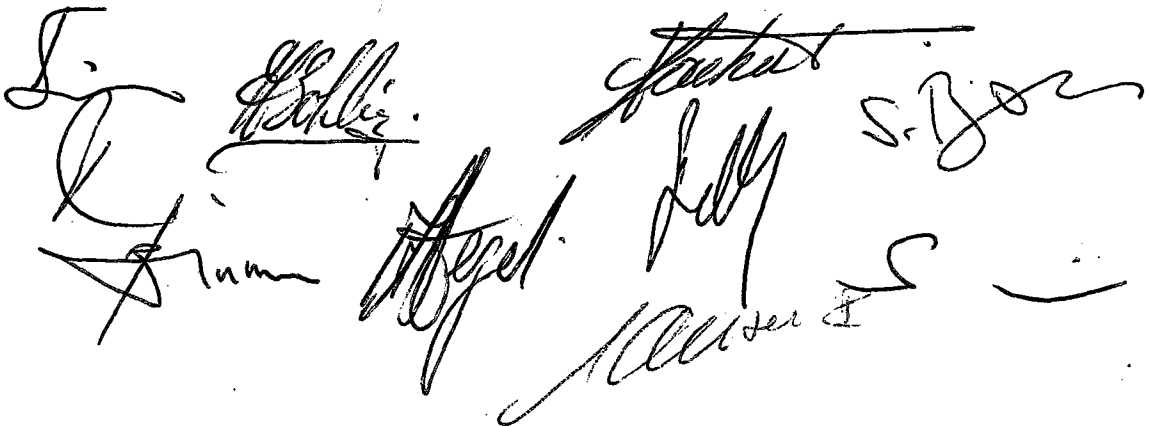
Compte tenu de ce qui précède, nous aimerions savoir si le Gouvernement jurassien est conscient de cette situation et quelle est sa position sur le sujet ?

Par ailleurs, et pour remédier à cette situation, le Gouvernement envisage-t-il d'affecter au budget des routes cantonales la totalité ou du moins une partie significative des montants actuellement affectés au financement du réseau A16 (part cantonale) ?

Le 23 avril 2014

Au nom du groupe PLR

Alain Lachat

A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The signatures are cursive and vary in style, representing different members of the PLR group.